



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

DÉCISION ANIMATION JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE MUSÉE 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors de divers événements.

Le Maire décide de signer une convention avec « Le safran collectif », dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine le dimanche 20 septembre 2026 de 14h à 17h.

La ville de Pont-Audemer versera au « Safran collectif » la somme de 450 € (quatre cent cinquante euros) comprenant l'intervention artistique et les frais kilométriques. Le paiement sera effectué par mandat administratif par la ville de Pont-Audemer.

Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 2 juillet 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

